

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2021

---

## PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 735

présenté par  
Mme Maud Petit

-----

### ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 4, insérer la phrase suivante :

« Un accompagnement socio-éducatif est obligatoire pendant la prise en charge du mineur protégé dans ces structures. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli qui a pour but d'assurer à l'enfant placé, quand l'hébergement à l'hôtel est effectué, un accompagnement effectif durant ce laps de temps.